

LES FICHES

PROJETS DURABLES



**RÉAMÉNAGEZ LES ÉCOLES
DE VOTRE COMMUNE**

RÉAMÉNAGEZ DE FACON DURABLE LES ÉCOLES DE VOTRE COMMUNE

Selon leur ancienneté et leur conception, les établissements scolaires peuvent manquer de confort pour les enfants et le personnel, principalement pendant les périodes de chaleur intense, et ils peuvent engendrer des dépenses énergétiques importantes.

La Région vous propose deux dispositifs complémentaires pour adapter les écoles de votre commune aux effets du changement climatique et vous engager vers la transition énergétique.

QUAND LA COUR DEVIENT UN ÎLOT DE FRAÎCHEUR

Absence de végétation, revêtement abîmé et imperméable ou mobilier inadapté... les cours des établissements deviennent souvent impraticables en cas de canicule ou de fortes pluies. Pour repenser ces espaces, la Région soutient la création d'îlots de fraîcheur.

Par la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, ces espaces réaménagés permettent de réduire les températures ressenties et de mieux gérer les eaux pluviales, tout en améliorant le cadre de vie des écoliers et en favorisant la biodiversité. La désimperméabilisation et la végétalisation des cours ont également un impact positif sur le rafraîchissement global des communes.

L'aide de la Région peut monter jusqu'à 250.000 € pour les travaux et 30.000€ pour les études pré-opérationnelles, avec un taux d'intervention global de 50 % (60 % pour les zones à effet d'îlot de chaleur urbain).

Plus d'infos sur :



DES PANNEAUX SOLAIRES POUR UNE ÉNERGIE MOINS CHÈRE

Il est également possible de faire baisser la facture énergétique de l'école en se tournant vers des énergies plus locales et décarbonées, via l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments, du préau et sur le parking de l'établissement.

Souvent méconnu, le potentiel solaire de l'Île-de-France permet en effet d'envisager plusieurs milliers d'euros d'économies dès la couverture de quelques mètres carré en autoconsommation.

L'aide de la Région peut monter jusqu'à 2 M€ pour les installations photovoltaïques avec un taux d'intervention de 80 %. Et jusqu'à 50.000 € pour les études avec un taux d'intervention de 50 %.

Plus d'infos sur :



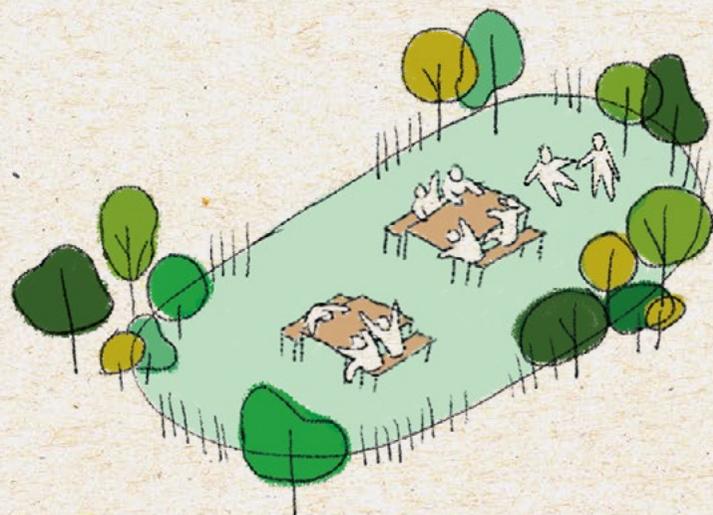
Retrouvez nos contacts au dos de ce dépliant.

LES OPÉRATIONS SOUTENUES PAR LA RÉGION DANS LE CADRE DE CE PROJET



- ① Désimperméabilisation de la cour pour augmenter les surfaces en pleine terre
- ② Plantations locales et multi-strates pour apporter ombrage et fraîcheur
- ③ Revêtements perméables (copeaux de bois, dalles végétalisées, ...) et clairs pour favoriser l'infiltration de l'eau et éviter le rejet de chaleur du bitume noir
- ④ Mobilier urbain en bois de réemploi ou certifié

- ⑤ Dispositifs d'accueil de la petite faune pour favoriser la biodiversité
- ⑥ Panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment/préau ou au niveau des parkings, en combinaison avec des noues plantées
- ⑦ Sensibilisation des élèves à la préservation de la biodiversité et à la sobriété énergétique.
- ⑧ Potager / jardin pédagogique.



Vous pouvez déposer votre dossier de candidature toute l'année sur mesdemarches.iledefrance.fr
Vous pouvez solliciter chacun des dispositifs de façon indépendante.
Les équipes de la Région sont à votre disposition pour vous accompagner.



Région Île-de-France
2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél.: 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr



CONTACTS :

Pour les îlots de fraîcheur : biodiversite@iledefrance.fr

Pour les panneaux photovoltaïques : aap-enr-elec@iledefrance.fr